

Marchés annuels de l'année 2006 - Autorisation de signature

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

Il est proposé, ci-dessous, l'opération suivante pour l'année 2006.

Services	Intitulé	Montant annuel
Direction des Bâtiments	Fourniture, livraison et montage de mobilier scolaire (année 2006 avec reconductions expresses pour 2007 et 2008)	Minimum : 150 000 € TTC Maximum : 450 000 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2005.